

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021

### COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicolas Calland, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Christine Rome

Excusés : Nicole Buguet (pouvoir à Christine Rome), Jérémie Catteau (pouvoir à Sébastien Arnould) Denis Ridez (pouvoir à Gérard Mouillard)

#### I – Transfert de compétence des contributions au budget du SDIS des communes membres de la CCBHS à la CCBHS

Lors du dernier conseil communautaire, il a été validé que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ne serait plus versée par les communes, mais par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, suite à un transfert de compétence. La simulation contributive pour Voiteur serait de 22 593 euros (moyenne par habitant 30.29€).

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de la CCBHS pour autoriser le versement de la contribution par la Commune à la Communauté de Communes.

Délibération : OUI à l'unanimité

#### II – Fermages

Le Conseil Municipal détermine le montant des fermages pour l'année 2021 en fonction du nouvel indice. Cela concerne 4 exploitations : GAEC Repecaud pour 264.79 €, GAEC du bois de la Charme pour 245.20 €, GAEC Ducret-Gris pour 537.54 €, SCEA du Serein pour 5.89 €.

Délibération : OUI à l'unanimité

#### Divers :

- Rendez-vous de Madame le Maire avec l'enseignante et les élèves de CM1 et CM2 de l'école publique le mardi 30 novembre à 14h00 pour poser des questions sur la Commune. Les conseillers municipaux sont conviés. Date à confirmer par la classe.
- Effectif du primaire et maternelle Notre Dame de la Salette à la rentrée de septembre 2021 : 124 élèves.
- Le lave-vaisselle de la salle des fêtes est en cours d'installation. Il a été acheté en deuxième main à l'école Notre Dame de la Salette.
- La Directrice du Collège a informé Madame le Maire qu'il n'y aurait pas de cantine le 3 décembre en raison de la journée de la fraternité.
- Le Maire et l'adjoint en charge des bâtiments doivent rencontrer le podologue installé à la maison de santé au sujet du sol de son cabinet qui n'est pas aux normes.
- Le contrat d'entretien de la climatisation et de la pompe à chaleur de la maison de santé entre la Commune et l'entreprise Molin est dénoncé pour être repris par la SCM des professionnels de santé.
- La Commune a demandé un devis à l'entreprise Saussard de St Germain les Arlay pour assurer le déneigement, dans l'attente que le CNFPT propose une formation pour la certification de l'agent communal.
- Le règlement intérieur de la Communauté de Communes est disponible et consultable en Mairie.
- Dans le cadre du projet de révision du PLU de la commune, Mme le Maire a été informée par M. Nicod, pôle planification de la direction départementale des territoires, que le nouvel Architecte des Bâtiments de France ferait une visite du territoire. Un rendez-vous va être organisé en décembre avec les services de l'Etat pour connaître les conclusions liées à cette visite et l'avancée du projet.
- Le SICTOM est venu présenter le résultat du contrôle des poubelles jaunes (anciennement poubelles bleues) de la Commune. L'indice de satisfaction du tri est de 83%. Un problème de tri a été notamment pointé avec les masques et l'essuie-tout présents dans la poubelle jaune, alors qu'ils ne sont pas recyclables.

Solutions proposées :

- Une réunion publique pour les administrés de la Commune avec ateliers et un composteur à gagner
- Distribution de documents d'information aux nouveaux habitants.
- Proposition de mettre en place du broyage chez les particuliers avec un broyeur itinérant.

La commission environnement est chargée de mettre en place des actions.

- L'application Intramuros permet d'informer les administrés sur leurs téléphones portables des urgences, des événements, de l'actualité... Ce service est proposé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, à raison de 20 € HT par mois. La commission communication est chargée de réfléchir à la participation ou non de la Commune.
- Deux ambassadeurs sont venus en Mairie pour proposer que la Percée du Vin Jaune 2023 ait lieu à Voiteur. Le débat est ouvert pour peser le pour et le contre avant de prendre toute décision : avis favorable des conseillers municipaux.

